



50^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants

Genève, 23 et 24 juin 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son rapport et son engagement en faveur des droits de l'homme des migrants.

Les frontières internationales sont des zones particulièrement fragiles en matière de respect des droits de l'homme et peuvent être dangereuses pour les migrants et les réfugiés, surtout s'ils sont en situation irrégulière, en situation de détresse ou de vulnérabilité, ou sans documents. Aujourd'hui, les frontières internationales sont des zones où de graves violations des droits de l'homme sont commises au quotidien, et en nombre.

Les droits de l'homme des migrants doivent être protégés. La Suisse s'engage sur le plan international à promouvoir le respect des droits de l'homme, en toutes circonstances. En ce sens, elle condamne toute instrumentalisation géopolitique des migrants. La Suisse rappelle aussi que les personnes ayant besoin de protection doivent pouvoir déposer une demande d'asile à tout moment.

La Suisse contribue à mettre en œuvre les Principes et directives recommandés sur les droits de l'homme aux frontières internationales du HCDH. Elle travaille avec les organisations

internationales, les autorités frontalières et la société civile afin de les sensibiliser et former sur ces questions et d'assurer l'échange et la diffusion de bonnes pratiques.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Les organisations de la société civile, les défenseurs et défenseuses des droits de l'homme et les journalistes ont un rôle important à jouer. **Quels sont les défis auxquels ces organisations font face au quotidien? Et que recommandez-vous d'entreprendre afin de renforcer leur rôle dans la surveillance des frontières?**

Monsieur le Président, je vous remercie.